

TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Document à communiquer :

- aux étudiant(e)s qui effectuent un bilan pour des troubles du langage écrit
- aux professionnels (le)s qui les expertisent (orthophoniste/ergothérapeute/psychomotricien/neuropsychologue).

Lors de la **première demande** d'aménagement d'examens et/ou de cursus universitaire ou post-bac, l'étudiant(e) doit présenter un bilan (**datant de moins de 1 an**) réalisé par un(e) orthophoniste. Pour **les demandes suivantes**, la validité du bilan est **de 3 ans**.

Ce bilan procède d'entretiens, de passation de **tests normés et standardisés**, d'évaluation des performances dont les résultats quantitatifs (scores et temps de réaction) sont rendus en écart type (ET, DS en anglais) et/ou en rang percentile (RP) ; il donne lieu à des recommandations et à une restitution de bilan.

Les tests les plus couramment utilisés en population adulte sont les batteries EVALAD ; ECLA-16+ ; EXALANG LYFAC ; BHK, Alouette-R et DRA. Le bilan comprend plusieurs étapes :

ANAMNESE	Plaintes – Origine du problème – Parcours scolaire – Difficultés perçues dans les études - Stratégies de compensation
Vitesse / Compréhension / Qualité de lecture	Texte asémantique – Texte sémantique – Mots réguliers / irréguliers / pseudo mots
Orthographe (avec typologie de fautes)	Dictée de : texte - mots réguliers / irréguliers / pseudo mots - restitution écrite
Métaphonologie	Suppression de phonèmes – Contrepèteries – Répétition de pseudo mots
Vitesse et qualité de l'écriture	Graphisme selon contexte (dyspraxie/dysgraphie)
Vitesse de transcription sur ordinateur	Graphisme selon contexte (dyspraxie/dysgraphie)
Autres compétences	Mémoire de travail – Attention – accès au lexique oral (Dénomination orale, Fluence verbale) – dénomination rapide - Stratégies de compensations (éventuellement : compréhension orale)
Impacts des troubles	Fatigue – Distractibilité – Lenteur – Organisation – Attention...
Recommandations	Concernant la prise en charge et les aménagements d'études (examens, cursus,...)

Groupe de travail (axe 4, 2012) a émis un avis unanime conditionnant une demande d'aménagement aux examens pour troubles des apprentissages entraînant une situation de handicap.

- **Bilan orthophonique/psychomoteur/ergothérapeutique/neuropsychologique où l'analyse des résultats doit donner aux différents items :**

i. **au moins – 3 ds pour au moins un item ;**

ii. **au moins -2 ds pour plus de la moitié des autres items sauf lycées et 3èmes cycles ayant eu un long passé de rééducation car la lecture se normalise (- 1ds) au détriment d'un temps de traitement qui reste très coûteux et ralenti (< -2 ds).**